



## Vous souhaitez être hébergé(e) en chambre individuelle pendant votre hospitalisation en service de médecine et/ou de soins de suite et réadaptation

- ✚ Sur votre demande, celle-ci vous sera attribuée par le cadre du service d'hospitalisation, **dans la mesure des possibilités**. Vous serez alors hébergé(e) en REGIME PARTICULIER.
  
- ✚ **Le supplément journalier est fixé à 45 €** pour l'année 2019. Il est dû pour toute journée effectivement passée en chambre individuelle. Il est facturé avec le séjour. Les mutuelles peuvent le prendre en charge selon le contrat souscrit ; renseignez-vous auprès de votre assurance complémentaire santé avant votre hospitalisation ou interrogez les agents du Bureau des Admissions.
  
- ✚ Le REGIME PARTICULIER ne se définit que par la chambre individuelle. Vous bénéficierez des mêmes soins et des mêmes prestations hôtelières que les autres patients hospitalisés. En particulier, vous devrez vous acquitter en sus de la mise à disposition d'un téléphone ou d'un téléviseur, si vous souhaitez ces prestations (pour tout renseignement veuillez contacter le Bureau des Admissions).
  
- ⚠ Certains patients doivent être placés en chambre individuelle par décision médicale. Le REGIME PARTICULIER ne leur est pas applicable. Dans ce cas, le cadre du service peut être amené à **déplacer provisoirement dans une chambre à deux lits un patient bénéficiant du REGIME PARTICULIER : dans ce cas, la facturation du supplément journalier est alors suspendue.**
  
- Si vous souhaitez bénéficier du REGIME PARTICULIER, nous vous invitons à remplir, avant votre hospitalisation dans le service ou au plus tard lors de votre admission, l'imprimé ci-contre et à le restituer aux agents du Bureau des Admissions lors de votre entrée ou auprès du personnel soignant lors de votre arrivée dans le service.

---

### SOUHAIT D'UNE CHAMBRE INDIVIDUELLE (REGIME PARTICULIER)

Imprimé à retourner au bureau des admissions dans les plus brefs délais

Vous entrez dans un service du Centre Hospitalier de Rives.

Si vous souhaitez être hospitalisé(e) dans une chambre individuelle nous vous invitons à remplir les renseignements suivants :

- ✓ Nom et Prénom : .....
  
- ✓ Date d'entrée : .....
  
- ✓ Nom de votre mutuelle : .....

Votre mutuelle peut prendre en charge totalement, ou partiellement, **le supplément pour chambre individuelle dont le tarif pour l'année 2019 est fixé à 45 € par journée.**

Dans le cas contraire, la facture vous sera adressée à la suite de votre sortie.

**Veuillez confirmer votre engagement de régler en apposant ci-dessous votre signature.**

Date : ..... Signature :